

DÉTAILS ET RÈGLEMENT - Tirage le 2 décembre 2021

Description des prix

#1

100 000 \$ en argent

#2

VOYAGE DÉCOUVERTE

pour 2 personnes en Bolivie ou en Tanzanie*

valeur 15 000 \$ ou 10 000 \$ en argent

Dépenses incluses : 7 500 \$ par personne

Durée : 2 semaines

* *Au choix du gagnant*

COVID-19

La sécurité est notre priorité.

Si TSF considère qu'il n'est pas sécuritaire de voyager à l'étranger, le voyage découverte n'aura pas lieu.

TSF est dans l'obligation de respecter Les Conseils aux voyageurs et avertissements du gouvernement du Canada.

DÉPENSES INCLUSES dans le voyage découverte

- Vols internationaux aller-retour
- Hébergement en hôtel 4 étoiles
- Tous les repas tels qu'indiqués à l'itinéraire (trois repas par jour)
- Transport (selon l'itinéraire)
- Guide accompagnateur
- Assurances (santé-rapatriement)
- Assurance annulation
- Vaccin contre la fièvre jaune
- Visa
- Entrées sur les sites touristiques
- Projet humanitaire

Minimum 60 jours avant le départ pour confirmation des *dates de voyage*.

Maximum d'un an pour partir.

Non valide durant la période des fêtes

Coordonnées du tirage

Billet unitaire: 150 \$

Nombre de billets imprimés: 2000 (numérotés de 0001 à 2000)

Nombre de tirages au sort: 2

Mise en vente: 30 août 2021

Fermeture de la vente: 2 décembre 2021
à 12 h

Tirage: 2 décembre 2021 à 16 h

Réclamation des prix: max. 20 janvier 2022

Pour participer au tirage

Par téléphone 1 877 873-2433

En ligne www.tirage-tsf.ca

Par télécopieur 450 659-2276

Par la poste

Lieu du tirage et réclamation des prix

Dans les locaux de Terre Sans Frontières

399, rue des Conseillers, bureau 23

La Prairie, QC J5R 4H6

Règlements

1. Ce tirage s'adresse à toute personne résidant au Québec âgée de 18 ans et plus.
2. Plus d'un billet par personne peut être acheté.
3. Achat final et non remboursable.
4. Aucun reçu pour usage fiscal ne sera émis à la suite de l'achat d'un billet (règlement de l'Agence du revenu du Canada).
5. Les chances de gagner dépendent du nombre total de billets vendus. maximum de 2000
6. Une personne indépendante procédera aux tirages au sort parmi tous les billets reçus jusqu'à la limite du tirage, sous la supervision d'une firme comptable.
7. Les gagnants recevront et signeront une lettre de confirmation d'attestation du prix.
8. Les gagnants seront avisés à la suite des tirages par téléphone, le jour même ou le lendemain. Les noms et les numéros de billet des gagnants seront également publiés sur le site internet de Terre Sans Frontières et annoncés sur la messagerie vocale.
9. Les prix devront être acceptés tels que décernés et décrits au présent règlement. Ils ne pourront en aucun cas être transférés à une autre personne.
10. En participant à ce tirage, le gagnant autorise, si requis, les organisateurs du tirage et leurs représentants à utiliser, à des fins publicitaires et promotionnelles, son nom, sa ville de résidence, sa photographie, son image, sa voix et/ou ses déclarations relatives au tirage, et ce, sans aucune forme de rémunération et pour une période indéterminée.